



Une initiative du Secrétaire Général  
des Nations Unies, mise en place par  
le programme des Nations Unies pour  
l'Environnement Initiative Financière  
(UNEP FI) et le Pacte Mondial  
des Nations Unies

# Principes pour l'Investissement Responsable



UNEP **Finance Initiative**  
Innovative financing for sustainability



## Message du Secrétaire Général des Nations Unies

Au début de l'année 2005, j'ai invité un groupe réunissant les principaux investisseurs mondiaux à venir développer un ensemble de principes généraux de bonne conduite tournés vers l'investissement responsable. L'idée générale de départ qui a fait naître ces Principes est la suivante : les décisions prises en matière d'investissement – et les pratiques financières d'une manière générale – ne tiennent pas suffisamment compte des considérations environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG). En effet, ces critères ESG constituent les principaux axiomes du développement durable ; et je fus assez surpris de constater, qu'en dépit du soutien inconditionnel et



grandissant des différentes instances politiques, ceux-ci avaient du mal à gagner du terrain, même s'ils s'intégraient mieux à l'analyse d'investissement et d'évaluation.

L'un des principaux problèmes a longtemps été la disjonction frappante entre la responsabilité des entreprises, perçue comme une directive de management générale émanant de l'Etat, et le comportement actuel des marchés financiers, qui restent trop souvent guidés par des objectifs de court terme en dépit de ceux de long terme.

Durant ces dernières années, même si de plus en plus d'entreprises considèrent sérieusement leurs responsabilités – cela est visible à travers l'initiative du Pacte Mondial des Nations Unies – leurs efforts n'ont été qu'à de trop rares occasions reconnus ou récompensés par la communauté financière. Cela ne signifie pas qu'il existe un quelconque manque d'intérêt ou de désir de la part des investisseurs. Le facteur prédominant serait plutôt l'inexistence d'un ensemble de principes fédérateurs que les investisseurs institutionnels et individuels pourrait utiliser à bon escient pour évaluer les risques et exploiter les opportunités.

Les Principes pour l'Investissement Responsable répondent à ce besoin. Mis en place par les principaux investisseurs mondiaux avec le soutien continu du Programme des Nations Unies pour l'Environnement Initiative Financière et le Pacte Mondial des Nations Unies, ces Principes tiennent compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise. Ils fournissent aux institutions financières le désirant un cadre de travail leur permettant d'atteindre un meilleur retour sur investissement à long terme et des marchés plus durables. J'espère que ces Principes aideront les pratiques d'investissement à s'aligner sur les objectifs des Nations Unies, notamment celui de promouvoir une économie mondiale plus stable et inclusive. J'invite les investisseurs institutionnels et leurs partenaires financiers où qu'ils soient à adopter les Principes et à leur donner un sens par le biais d'actions concrètes dans les prises de décision et leurs activités quotidiennes.

Agissons ensemble sur la base des Principes pour l'Investissement Responsable et nous pourrons être en mesure de protéger toutes les précieuses ressources de notre Terre.

**Kofi A. Annan**, Secrétaire Général des Nations Unies





## Un nombre grandissant d'experts en investissement pensent

que les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) peuvent influencer sur la performance des portefeuilles d'investissement. Soucieux de remplir leur devoir fiduciaire (ou équivalent), les investisseurs ont toutefois besoin d'accorder à ces questions l'importance qui leur est due. Or, pour cela, ces derniers ont exprimé le besoin d'établir un cadre dans lequel ils pourraient travailler. Les Principes pour l'Investissement Responsable fournissent ce cadre de travail.

**Les Principes suggèrent et incitent.** Ils ne présentent pas de caractère obligatoire. Au contraire, ces six Principes fournissent un éventail d'actions possibles pour pouvoir incorporer les questions ESG au processus décisionnel d'investissement et aux pratiques relatives aux biens.

**Signer, c'est choisir de s'engager véritablement dans le respect de ces Principes,** démontrant ainsi le soutien des plus hauts représentants du monde de l'Investissement. Appliquer les Principes devrait non seulement conduire à long terme à un meilleur retour sur investissement, mais devrait aussi conduire à un rapprochement des objectifs des investisseurs institutionnels et de ceux de la société dans son ensemble.

# La mise en place des Principes pour l'Investissement Responsable

**Début 2005** : le Secrétaire Général des Nations Unies invite un groupe réunissant les principaux investisseurs mondiaux à adhérer à un processus destiné à fixer des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI). Les représentants de 20 organismes d'investissement répartis dans 12 pays choisissent de participer au Groupe d'investisseurs. Le Groupe accepte dès lors la responsabilité de la formulation des Principes. Il est acté qu'il sera libre de les élaborer selon ce qu'il estime adéquat.

Pour soutenir ce processus, un groupe de parties prenantes composé de 70 experts se crée. Ce groupe comporte des décideurs et représentants internationaux appartenant au secteur de l'investissement, à des organisations internationales et non gouvernementales, au monde universitaire et aux pouvoirs publics. L'objectif de ce groupe est d'aider le Groupe d'investisseurs à élaborer les Principes puis à les mettre en œuvre.

**Avril 2005 – janvier 2006** : La liste de Principes prend progressivement forme après 5 jours de délibérations en face à face pour les investisseurs et 4 jours pour les experts, sans compter les centaines d'heures inhérentes au suivi de l'activité. Les Principes sont fermement enracinés dans un cadre fiduciaire et prévoient une liste d'actions possibles que les investisseurs peuvent éventuellement mettre en œuvre pour gérer les risques et potentiels commerciaux associés aux aspects ESG.

**27 avril 2006** : Cérémonie de signature des Principes, présidée par le Secrétaire Général des Nations Unies, Kofi Annan.

**2 mai 2006** : Lancement européen à la Bourse de Paris. Les fonds mis en jeu totalisent, dès le double lancement, plus de 4 000 Milliards de dollars américains.

L'ensemble du processus d'élaboration des Principes a été coordonné par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement Initiative Financière (UNEP FI) et par le Pacte Mondial des Nations Unies.

Ces Principes ont d'abord été conçus pour les investisseurs institutionnels et les sociétés de gestion investissent aux investissements diversifiés et de long terme. Toutefois, ils s'adressent également à tous les investisseurs institutionnels, aux gestionnaires d'actifs et prestataires de services libéraux désireux s'engager dans le respect de ces Principes.

Après le lancement des Principes, la phase 2 du processus consistera en :

- La promotion et l'adoption des Principes par de nouveaux investisseurs
- La communication de ressources documentaires afin d'aider les investisseurs à mettre en œuvre les Principes et les actions, et à faciliter la collaboration parmi les signataires





# Les Principes pour l'Investissement Responsable

En tant qu'investisseurs institutionnels, nous avons le devoir d'agir au mieux des intérêts à long terme de nos bénéficiaires. Dans ce rôle fiduciaire, nous estimons que les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) peuvent influencer sur la performance des portefeuilles d'investissement (à des degrés divers selon les entreprises, les secteurs, les régions, les classes d'actifs et le moment). Nous sommes en outre convaincus que l'application de ces Principes pourra mettre les investisseurs mieux en phase avec les grands objectifs de la société. En conséquence, dans la mesure où cela est compatible avec nos responsabilités fiduciaires, nous prenons les engagements suivants :

## 1 Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements.

Actions possibles :

- Aborder les questions ESG dans les exposés de politique d'investissement
- Soutenir l'élaboration d'outils, de méthodes de mesure et d'analyses pour les questions ESG
- Déterminer dans quelle mesure les gestionnaires internes de portefeuilles sont capables de prendre en compte les questions ESG
- Déterminer dans quelle mesure les gestionnaires externes de portefeuilles sont capables de prendre en compte les questions ESG
- Demander aux prestataires de services d'investissement (comme les analystes financiers, les consultants, les courtiers, les sociétés de recherche ou les agences de notation) de prendre en compte les facteurs ESG dans les recherches et analyses en cours
- Encourager la recherche universitaire et autre sur ce thème
- Préconiser de former les spécialistes de l'investissement aux questions ESG

## 2 Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.

Actions possibles :

- Elaborer et rendre publique une politique actionnariale active conforme aux Principes
- Exercer les droits de vote ou contrôler la conformité de la politique de vote (si les droits de vote sont délégués)
- Mettre en place une capacité d'engagement (directement ou par délégation)
- Participer au développement de la politique et des règles de l'entreprise et à la fixation de normes (par exemple pour la promotion et la protection des droits des actionnaires)
- Déposer des résolutions d'actionnaires conformes aux considérations ESG à long terme
- Mettre en œuvre des démarches d'engagement auprès des sociétés sur les questions ESG
- Participer à des initiatives d'engagement concertées
- Demander aux gestionnaires de portefeuilles de mettre en œuvre des démarches d'engagement sur les questions ESG et d'en rendre compte

## 3 Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.

Actions possibles :

- Demander la publication de rapports standardisés sur les questions ESG (à l'aide d'outils comme la Global Reporting Initiative)
- Demander que les questions ESG soient prises en compte dans les rapports financiers annuels
- Demander aux entreprises des informations sur l'adoption/le respect des normes, standards, codes de conduite ou initiatives internationales (comme le Pacte mondial des Nations Unies) qui sont pertinents
- Soutenir les initiatives et les résolutions d'actionnaires en faveur de la publication d'informations sur les questions ESG.

## 4 Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.

Actions possibles :

- Faire figurer des prescriptions relatives aux Principes dans les invitations à soumissionner (appels d'offre)
- Adapter les mandats d'investissement, les procédures de contrôle, les indicateurs de performance et les régimes d'incitation en conséquence (par exemple, veiller à ce que les processus de gestion des investissements tiennent compte, lorsque cela est pertinent, des horizons à long terme)
- Faire connaître les attentes concernant les questions ESG aux prestataires de services d'investissement
- Revoir les relations avec les prestataires de services qui ne satisfont pas aux attentes concernant les questions ESG
- Soutenir la mise au point d'outils d'analyse comparative concernant la prise en compte des questions ESG
- Soutenir les évolutions de la réglementation ou des politiques qui permettent d'appliquer les Principes

## 5 Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.

Actions possibles :

- Soutenir/participer à des réseaux et des plateformes d'information pour le partage d'outils, la mise en commun de ressources et l'exploitation des rapports des investisseurs comme sources d'enseignements
- Aborder ensemble les nouvelles questions pertinentes qui se posent
- Mettre sur pied ou soutenir des initiatives de collaboration appropriées

## 6 Nous rendons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

Actions possibles :

- Indiquer comment les questions ESG sont prises en compte dans nos pratiques d'investissement
- Indiquer les activités menées en tant qu'actionnaire actif (vote, engagement et/ou concertation)
- Indiquer ce qui est demandé aux prestataires de services à propos des Principes
- Fournir des informations aux bénéficiaires sur les questions ESG et les Principes
- Rendre compte des progrès et/ou des réalisations en rapport avec les Principes selon l'approche «se conformer ou expliquer»<sup>1</sup>
- S'efforcer de déterminer l'impact des Principes
- Utiliser le «reporting» pour faire progresser la prise de conscience au sein d'un vaste ensemble de parties prenantes

[1] En vertu de l'approche «se conformer ou expliquer» («Comply or Explain»), les signataires sont tenus d'indiquer comment ils appliquent les Principes ou de fournir une explication lorsqu'ils ne s'y conforment pas.

Les Principes pour l'investissement responsable ont été établis par un groupe international d'investisseurs institutionnels en raison de l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise pour les pratiques d'investissement. Ce processus a été institué par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

En signant ces principes, nous nous engageons publiquement, en tant qu'investisseurs, à les adopter et à les appliquer dans la mesure où cela est compatible avec nos responsabilités fiduciaires. Nous nous engageons également à évaluer l'efficacité et à améliorer le contenu des Principes avec le temps. Nous sommes convaincus que cela nous rendra plus à même de répondre à nos engagements envers les bénéficiaires et de mieux faire concorder nos activités d'investissement avec les intérêts généraux de la société.

**Nous encourageons les autres investisseurs à adopter les Principes.**





## Questions fréquemment posées

### Quel est l'objectif principal du projet de création des Principes pour l'Investissement Responsable ?

Les Principes pour l'Investissement Responsable ont pour but d'aider les investisseurs institutionnels à incorporer les considérations environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise dans le processus décisionnel d'investissement et dans les pratiques relatives aux biens, et par conséquent, à améliorer les retours sur investissement de long terme des bénéficiaires.

### Pourquoi a-t-on besoin de ces principes ?

Les investisseurs institutionnels ont un devoir d'agir dans l'intérêt des bénéficiaires. Cette obligation conduit les investisseurs à prendre en compte tous les facteurs, y compris les questions ESG, susceptibles d'affecter positivement ou négativement l'atteinte de la meilleure performance financière possible.

Certes, les propriétaires d'actifs et les gestionnaires de portefeuilles d'investissement ont beaucoup travaillé dans ce domaine depuis plusieurs années. Toutefois, les grands investisseurs institutionnels ont constaté qu'il existait jusqu'alors ni définition, ni norme reconnue au plan international pour ces pratiques spécifiques. C'est ainsi que, conscients de leurs responsabilités, quelques grands investisseurs institutionnels ont décidé d'établir une liste d'engagements à souscrire – les PRI – pour assumer au mieux leurs responsabilités vis-à-vis de la société.

### Qui a élaboré les Principes pour l'Investissement Responsable ?

Les Principes ont été élaborés par un groupe d'experts dans le domaine de l'investissement. Ce groupe composé de 20 grands investisseurs institutionnels répartis dans 12 pays ayant répondu à l'invitation du Secrétaire Général des Nations Unies, Kofi Annan. Un groupe de parties prenantes composé de 70 experts a aidé le Groupe d'investisseurs à élaborer, puis mettre en œuvre les Principes. Ce groupe comportait des décideurs et représentants internationaux appartenant au secteur de l'investissement, à des organisations internationales et non gouvernementales, au monde universitaire et aux pouvoirs publics. Le processus d'élaboration des Principes a été coordonné par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement Initiative Financière (UNEP FI) et par le Pacte Mondial des Nations Unies.

### Comment peut-on mettre en œuvre les Principes pour que ceux-ci améliorent le retour sur investissement ?

Mettre en œuvre les Principes va conduire à une plus grande compréhension des impacts de la gestion sur la société. Ceci devrait au final permettre d'améliorer le couple rendement/risque (amélioration de la performance et réduction des risques). Les signataires feront partie d'un réseau qui créera des opportunités de faire fructifier les ressources existantes, de faire baisser les coûts de la recherche et d'engager des pratiques d'appropriation de biens dynamiques. Les Principes permettent également de travailler et répertorier ensemble les risques systémiques qui, si l'on y remédie, peuvent ensuite permettre de développer un marché financier global plus stable, quantifiable et rentable.

### Sur quels engagements repose la «responsabilité fiduciaire» (fiduciary duty) ?

Les Principes sont fondés sur les axiomes suivants :

- Les questions ESG peuvent affecter la performance financière en matière d'investissement
- La maîtrise des risques est meilleure si les questions ESG sont prises en compte de façon appropriée. Par conséquent, ces dernières sont fermement enracinées dans un cadre fiduciaire que doivent respecter les investisseurs. L'instauration d'une cohérence entre les Principes et ces obligations est une condition nécessaire.

### Quels liens existe-t-il entre les Principes et l'Investissement Socialement Responsable (ISR) ?

Les Principes ont été conçus pour être compatibles avec tout type d'investissements réalisés par les grands investisseurs institutionnels largement diversifiés et opérant à l'intérieur d'un cadre fiduciaire traditionnel. L'application des Principes dépasse donc la simple gamme de produits ISR proposés par les investisseurs. Cependant, ces Principes englobent un certain nombre d'approches que de nombreux gestionnaires de fonds ISR et de gouvernance d'entreprise pratiquent également comme l'intégration des questions ESG dans l'analyse d'investissement et dans les pratiques d'appropriation de biens.



### Est-ce que les Principes appellent à l'exclusion de certaines entreprises ou certains secteurs ?

Non. Les Principes invitent à l'adoption d'une politique engagée avec l'appui des entreprises plutôt qu'à l'exclusion systématique des titres non fondés sur les critères ESG (bien que certains investisseurs puissent trouver cette dernière approche plus appropriée). Les Principes s'adressent principalement aux grands investisseurs largement diversifiés qui possèdent d'importants intérêts financiers dans des entreprises, qui font souvent du dessaisissement ou de la prévention des pratiques impossibles à mettre en place.

### Qu'est-ce que cela signifie pour le secteur de l'Investissement ?

Pour les investisseurs institutionnels, mettre en œuvre ces Principes signifie qu'ils auront besoin d'encourager leurs agents à intégrer les questions ESG dans tous les processus d'investissement. Les Principes 1 et 4 suggèrent quelques actions possibles pour œuvrer en ce sens. Afin d'aider à la mise en place des Principes, les gestionnaires de fonds, les analystes et consultants seront probablement aussi amenés à offrir des produits et services spécifiques.

### Comment les PRI vont-ils aider les investisseurs dans leur travail quotidien ?

Les PRI fournissent aux investisseurs un cadre de travail de haut niveau leur permettant d'intégrer les questions ESG dans les processus décisionnels d'investissement. Comme les signataires développent des pratiques et procédures d'intégration de ces questions, le secrétariat des PRI se tient disponible pour aider les investisseurs dans leurs démarches. Ce projet va aussi stimuler les travaux de recherche concernant les impacts de ces questions sur les investissements ; permettant d'élargir la gamme de produits et de services destinée aux investisseurs.

### Quels bénéfices peut-on tirer de la signature des Principes ?

Les bénéfices que les signataires peuvent percevoir sont :

- Un cadre de travail commun pour une prise en compte des questions ESG
- La mise en place par le secrétariat des PRI d'un support produisant des guides techniques et facilitant la constitution de groupes de travail qui exploreront les questions présentant un intérêt pour tous
- L'accès à des exemples de bonnes pratiques en provenance d'un réseau mondial de pairs (y compris un nombre important de grands investisseurs institutionnels mondiaux)
- Des opportunités de collaborer avec d'autres signataires, de réduire les coûts de recherches et de mise en œuvre
- Des bénéfices dus à la réputation avec une diffusion publique de l'engagement de haut niveau pris, en ce qui concerne l'intégration des questions ESG.

### Qui peut signer ?


Les signataires se répartissent dans trois principales catégories. L'engagement des dirigeants de haut niveau de chaque organisation à travers l'ensemble du milieu de l'Investissement est attendu.

**Les propriétaires d'actifs (Asset Owners):** organisations représentant les propriétaires d'actifs finaux qui possèdent des épargnes retraites, assurances et autres actifs sur le long terme. À titre d'exemples, citons les fonds de pension, les fonds de réserve gouvernementaux, les fondations, les compagnies d'assurance et de réassurance et les organisations dépositaires.

**Les gestionnaires de portefeuilles d'investissement (Investment Managers):** sociétés de gestion d'investissement qui servent un marché institutionnel et/ou de vente et qui gèrent des actifs en tant que fournisseurs de parties tiers.

Les signataires sélectionnent eux-mêmes la catégorie dont ils font partie. Cependant, le Conseil du PRI se réservera le droit de faire quelques reclassements si nécessaire. Même si ces catégories ne sont pas faites de manière complètement prescriptive, la règle générale est la suivante : un investisseur qui gère plus ses propres fonds que ceux de clients tiers sera davantage considéré comme un propriétaire d'actifs qu'un gestionnaire d'investissement.





**Les services professionnels partenaire** : organisations qui proposent des produits ou des services aux propriétaires d'actifs et/ou aux gestionnaires d'investissement. Bien que ces services professionnels partenaires ne soient pas hôtes ou gestionnaires d'actifs à proprement parler, ils exercent une influence considérable sur leurs clients concernant la façon de traiter les questions ESG. Pour cette catégorie, devenir signataire est une reconnaissance de la pertinence des questions ESG dans la gestion de l'investissement. Cela représente également un engagement à continuer à fournir des services qui encouragent l'application des Principes par les clients, et à améliorer les services proposés.

### **Peut-on signer uniquement de la part de notre fonds ISR ou de nos pratiques ESG ?**

Non. L'objectif est d'intégrer les Principes dans les pratiques générales d'investissement et relatives aux biens pour transparaître dans les fonctions de l'investissement de l'organisation toute entière. Ils ne sont pas uniquement applicables aux classes d'actifs ou gammes de produits spécifiques (ceci vaut pour toutes les catégories de signataires). Les Principes ont été envisagés comme un engagement venant des plus importants dirigeants de l'ensemble du milieu de l'investissement. Il est certain que cela peut mettre du temps, mais en contrepartie, les signataires fondateurs croient que l'engagement de l'ensemble de l'organisation est important pour l'assise du processus.

### **Signer implique-t-il de s'engager financièrement ?**

Il n'y a aucun frais additionnel lorsque l'on signe les Principes. Toutefois, une participation – entièrement volontaire - de 5 000 à 10 000 dollars US aiderait le secrétariat à travailler pour la promotion et l'adoption des Principes par de nouvelles institutions financières.

### **Quelles seraient les ressources exigées pour appliquer ces Principes ?**

Les investisseurs choisiront différentes façons d'appliquer les Principes. Les choix affecteront les besoins en ressource. Au minimum, ces institutions devront donner aux employés le temps nécessaire à la compréhension des types d'activités suggérés dans les Principes, enquêter sur la manière dont les autres investisseurs les ont utilisés, et enfin commencer à les appliquer.

### **Que se passe-t-il si l'on signe mais que l'on ne peut pas se conformer aux Principes ?**

Aucune sanction légale ou réglementaire n'est associée aux Principes. Ils ont été créés en vue d'être volontaires et suggestifs. Des risques liés à la réputation peuvent exister lorsque l'on signe et que l'on échoue ensuite dans la mise en pratique des Principes ; mais les engagements s'apparentent, pour la plupart des signataires, à un travail en continu et à une direction à suivre plutôt qu'à une liste prescriptive qu'il faut suivre à la lettre. Le but premier est l'innovation, la collaboration et l'apprentissage par la pratique. Comme ce projet se développe au fur et à mesure, le Conseil prendra en considération la manière dont les signataires peuvent faire part de leurs avancées.

### **Qui dirige le projet des Principes pour l'Investissement Responsable ?**

Le projet sera dirigé par un Conseil dont la majorité sera constituée de propriétaires d'actifs, élus à l'intérieur de la catégorie du même nom. Les Nations Unies seront représentées et une place sera faite pour des membres additionnels susceptibles d'être nommés par le Conseil si nécessaire.

### **Quelle différence vont faire les Principes dans le monde ?**

Alors que ces Principes ont été pensés pour favoriser le retour sur investissement à long terme, leur mise en application permettra également de porter une attention plus grande aux questions ESG dans les secteurs de l'investissement et de l'entreprise. De nouvelles recherches et de meilleures mesures seront développées afin d'aider les investisseurs lorsqu'ils deviendront de plus en plus des propriétaires actifs. Encourager l'adoption d'une approche systématique envers les questions ESG permettra aux gestionnaires d'entreprise de s'intéresser plus fortement aux liens extra-financiers de risque et de récompense, liens qui viennent définir la rentabilité de l'entreprise à moyen et plus long terme. Dans cette perspective, les PRI contribueront à l'amélioration des performances des entreprises en ce qui concerne les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise.

## Remerciements

### **Meneurs du projet**

Paul Clements-Hunt, Directeur, UNEP FI  
Gavin Power, Conseiller Senior, UN Global Compact  
James Gifford, Chef de projet, PRI  
Jacob Malthouse, Directeur du Programme: Investissement, UNEP FI

### **Equipe**

Gordon Hagart, Philip Walker, Trevor Bowden, Yuki Yasui, Ken Maguire,  
Natalie Ryan, Careen Abb, Adam Garfunkel

### **Consultant**

Jane Ambachtsheer, Mercer Investment Consulting

### **Chaire du Groupe d'investisseurs**

Colin Melvin, British Telecom Pension Scheme

### **Chaires du Groupe d'experts**

Nick Fitzpatrick, Carlos Joly

### **Comité consultatif (processus)**

Matt Christensen, Stephen Davis, Steve Waygood, Jean-Pierre Sicard,  
Raj Thamotheram, Ariane van Buren, Caroline Williams

Remerciement à Paul Gilbert et Divyesh Hindocha de Mercer Investment  
Consulting pour l'assistance et l'aide de Investor Group.

### **Les rencontres ont été accueillies par les organisations suivantes:**

UN Global Compact  
Caisse des Dépôts  
Toronto Stock Exchange and the National Roundtable  
on the Environment and the Economy, Canada  
Mercer Investment Consulting  
Institute for Responsible Investment, Boston College

Les agences de mise en place des PRI sont endettées auprès du  
Soutien Principal, la Caisse des Dépôts,  
Soutiens actifs de: ABN AMRO Asset Management et Insight Investment,  
et en tant que soutiens professionnels: FTSE Group et KPMG Sustainability.  
Les agences souhaitent également exprimer toute leur gratitude envers les  
membres du Groupes d'experts et d'investisseurs des PRI pour leur  
contribution incommensurable au processus.

Traduction menée par Annabelle Libeau, UNEP FI  
Avec l'aide de Jean-Pierre Sicard et de Stéphanie Giamporcaro-Saunière,  
Caisse des Dépôts

Conçu et édité par Rebus, Paris  
et imprimé dans l'UE sur CyclusPrint, papier 100% recyclé  
et certifié sans chlore.





[www.unpri.org](http://www.unpri.org)  
[info@unpri.org](mailto:info@unpri.org)

Soutien Principal



Soutiens actifs



Soutiens professionnels

